

# RAPPORT ANNUEL - PROGRAMMES COMMERCIAUX

DOSSIER : R-4199-2022

## FERMETURE DES LIVRES 2021

### MISE EN CONTEXTE

Dans sa décision D-2016-014<sup>1</sup>, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») a autorisé les trois programmes commerciaux suivants à titre de projets pilotes pour une durée de deux ans :

- Programme dédié aux immeubles multilogements (ci-après « **Programme multilogements** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel (ci-après « **Programme résidentiel** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial (ci-après « **Programme commercial** »).

Ces trois programmes commerciaux ont été reconduits à plusieurs reprises depuis leur première approbation. Dans le cadre du dossier tarifaire 2021-2022 (R-4122-2020), Gazifère a demandé la reconduction des programmes commerciaux en deux temps. Dans une première décision (D-2020-159<sup>2</sup>), la Régie autorisait la reconduction du Programme multilogements ainsi que du Programme résidentiel pour les années tarifaires 2021 et 2022. Dans cette même décision, elle autorisait également une modification à la prévision de consommation et à l'aide financière de deux appareils, soit fournaise et chauffe-piscine<sup>3</sup>. La Régie a ensuite approuvé, dans la décision D-2020-166<sup>4</sup>, la reconduction du Programme commercial pour les années tarifaires 2021 et 2022.

Depuis l'introduction de ces programmes en 2016, Gazifère soumet un suivi annuel dans le cadre des dossiers de fermeture réglementaire.

---

<sup>1</sup> Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, pages 48 à 62.

<sup>2</sup> Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 36, paragraphe 138.

<sup>3</sup> Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 37, paragraphe 140.

<sup>4</sup> Décision [D-2020-166](#), dossier R-4122-2020, phase 3A, page 37, paragraphe 154.

## PROGRAMME DÉDIÉ AUX IMMEUBLES MULTIOGEMENTS

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction et vise à offrir une aide financière équivalente au surcoût associé à l'installation des compteurs au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

Dans sa décision D-2016-014<sup>5</sup>, la Régie identifie les critères du suivi qui doit être effectué par Gazifère pour ce programme :

« [...] Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :

- **Pour chaque projet subventionné, un rapport sommaire indiquant les informations suivantes :**
  - la description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
  - le montant d'aide offert,
  - les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur,
  - l'analyse globale de la rentabilité,
  - l'analyse globale de l'impact tarifaire,
  - le détail des autres coûts associés au programme tels que, pour le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;
  
- **Pour l'ensemble des subventions offertes par le programme commercial dédié aux multilogements :**
  - l'analyse globale de la rentabilité,
  - l'analyse globale de l'impact tarifaire. »

Dans sa décision D-2017-081<sup>6</sup>, la Régie précise les critères du suivi demandé à compter de la fermeture réglementaire des livres de l'année 2017:

« La Régie demande à Gazifère de poursuivre le suivi de ce programme et de le compléter, à compter du dossier de fermeture de l'année 2017, avec le dépôt des analyses financières complètes et détaillées pour chacun des immeubles, incluant notamment :

- les analyses complètes de rentabilité des projets individuellement en considérant les coûts réels et les volumes réels pour chacun des projets;

---

<sup>5</sup> Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, pages 51 et 52, paragraphe 200.

<sup>6</sup> Décision [D-2017-081](#), dossier R-4003-2017, phase 1, page 42, paragraphe 142.

- *les données relatives au volume réel moyen de consommation de gaz naturel des appartements possédant :*
  - *Uniquement un chauffe-eau,*
  - *Un chauffe-eau et un BBQ,*
  - *Un chauffe-eau, une cuisinière et un BBQ,*
  - *Un chauffe-eau, une cuisinière, un BBQ et un foyer,*
  - *Ou toute autre combinaison d'appareils;*
  
- *les constats de Gazifère, à partir des volumes moyens de consommation de gaz naturel des appartements portant sur la consommation de certains types d'appareils. »*

## **1. 415 et 425 rue de l'Atmosphère**

Les tableaux qui suivent présentent une mise à jour des informations relatives aux projets réalisés en 2016. Les analyses complètes de rentabilité pour ces projets sont présentées à la pièce GI-8, documents 1.1 et 1.2.

## 415, rue de l'Atmosphère

<i>Année de réalisation du projet</i>	2016
<i>Description du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 4 étages, 6 logements/étage, pour un total de 24 logements;</li> <li>– 1 client commercial pour le chauffage de la rampe de stationnement extérieure, du garage et des espaces communs;</li> <li>– Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;</li> <li>– Installation de 19 alimentations pour BBQ;</li> <li>– Installation de 1 alimentation pour cuisinière;</li> <li>– Installation de 7 alimentations pour foyer au gaz;</li> </ul>
<i>Évaluations des coûts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Option 1</u> : compteurs du garage et lignes à gaz : 79 500 \$;</li> <li>– <u>Option 2</u> : compteurs sur les étages et lignes à gaz : 61 500 \$;</li> <li>– Écart entre les deux options : 18 000 \$;</li> </ul>
<i>Montant d'aide financière octroyé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 8 024 \$, soit moins que le montant correspondant à l'écart entre les deux options;</li> </ul>
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Voir la pièce GI-8, Document 1.1;</li> <li>– Pour les volumes associés aux clients résidentiels, les données de consommation réelles ont été utilisées pour les années 1 à 6;</li> <li>– Les volumes correspondant à l'année 6, soit 4 731 m<sup>3</sup>, ont été conservés pour les années 7 à 55, considérant qu'il s'agit d'une année de consommation complète sur une période de 12 mois;</li> <li>– Pour les volumes associés au client commercial, les données de consommation normalisées ont été utilisées pour les années 1 à 6<sup>7</sup>;</li> <li>– Les volumes normalisés associés au client commercial pour l'année 6 sont de 7 286 m<sup>3</sup>. Gazifère croit que la baisse de volume est possiblement reliée aux effets de la pandémie de la COVID-19;</li> <li>– Pour les années 7 à 55, Gazifère a utilisé la moyenne de consommation des années 2018 et 2019, soit de 8 783 m<sup>3</sup>, puisqu'il s'agit d'une estimation plus réaliste de la consommation attendue après la pandémie.</li> </ul>
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Voir la pièce GI-8, Document 1.1;</li> </ul>
<i>Détails des autres coûts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.</li> </ul>

<sup>7</sup> Gazifère présente les volumes normalisés pour le client commercial considérant que l'impact de la température influence la consommation réelle.

### 425, rue de l'Atmosphère

<i>Année de réalisation du projet</i>	2016
<i>Description du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 étages, 6 logements/étage, pour un total de 24 logements.</li> <li>- 1 client commercial pour le chauffage de la rampe de stationnement extérieure, du garage et des espaces communs.</li> <li>- Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;</li> <li>- Installation de 24 alimentations pour BBQ;</li> <li>- Installation de 11 alimentations pour cuisinière;</li> <li>- Installation de 9 alimentations pour foyer à gaz.</li> </ul>
<i>Évaluations des coûts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Option 1</u> : compteurs du garage et lignes à gaz : 79 500 \$;</li> <li>- <u>Option 2</u> : compteurs sur les étages et lignes à gaz : 61 500 \$;</li> <li>- Écart entre les deux options : 18 000 \$;</li> </ul>
<i>Montant d'aide financière octroyé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 000 \$, soit l'équivalent de l'écart soumis par les entrepreneurs;</li> <li>- Plus 5 200 \$ d'aide financière additionnelle versée à l'entrepreneur pour l'installation de 5 foyers et de 17 lignes à gaz;</li> </ul>
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir la pièce GI-8, Document 1.2;</li> <li>- Pour les volumes associés aux clients résidentiels, les données de consommation réelles ont été utilisées pour les années 1 à 6;</li> <li>- Les volumes correspondant à l'année 6, soit 5 788 m<sup>3</sup>, ont été conservés pour les années 7 à 55, considérant qu'il s'agit d'une année de consommation complète sur une période de 12 mois;</li> <li>- Pour les volumes associés au client commercial, les données de consommation normalisées ont été utilisées pour les années 1 à 6<sup>8</sup>;</li> <li>- Les volumes normalisés associés au client commercial pour l'année 6 sont de 7 530 m<sup>3</sup>. Gazifère croit que la baisse de volume est possiblement reliée aux effets de la pandémie de la COVID-19;</li> <li>- Pour les années 7 à 55, Gazifère a utilisé la moyenne de consommation des années 2018 et 2019, soit de 11 713 m<sup>3</sup>, puisqu'il s'agit d'une estimation plus réaliste de la consommation attendue après la pandémie.</li> </ul>
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir la pièce GI-8, Document 1.2;</li> </ul>
<i>Détails des autres coûts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.</li> </ul>

<sup>8</sup> Gazifère présente les volumes normalisés pour le client commercial considérant que l'impact de la température influence la consommation réelle.

Les tableaux suivants présentent le volume réel moyen de consommation de gaz naturel pour l'année 2021, par immeuble d'habitation et par combinaison d'équipements installés<sup>9</sup>.

#### 415, rue de l'Atmosphère

Combinaison d'appareils	Nbre de clients	Consommation moyenne 2017	Consommation moyenne 2018	Consommation moyenne 2019	Consommation moyenne 2020	Consommation moyenne 2021
Chauffe-eau sans réservoir	12	96 m <sup>3</sup>	145 m <sup>3</sup>	163 m <sup>3</sup>	176 m <sup>3</sup>	153 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, foyer	3	272 m <sup>3</sup>	277 m <sup>3</sup>	316 m <sup>3</sup>	266 m <sup>3</sup>	274 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, BBQ	4	99 m <sup>3</sup>	169 m <sup>3</sup>	136 m <sup>3</sup>	169 m <sup>3</sup>	132 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, foyer, BBQ	4	309 m <sup>3</sup>	340 m <sup>3</sup>	365 m <sup>3</sup>	371 m <sup>3</sup>	338 m <sup>3</sup> <sup>10</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, cuisinière, BBQ	1	296 m <sup>3</sup>	314 m <sup>3</sup>	269 m <sup>3</sup>	282 m <sup>3</sup>	190 m <sup>3</sup>
Chaudière <sup>11</sup>	1	10 574 m <sup>3</sup>	8 863 m <sup>3</sup>	8 703 m <sup>3</sup>	6 832 m <sup>3</sup>	7 286 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>25</b>					

<sup>9</sup> Compte tenu du nombre restreint de participants, Gazifère n'a pas exclu les données de consommation qui se situent aux extrêmes (soit les données qui semblent anormalement basses ou élevées).

<sup>10</sup> Il est à noter qu'un client de ce regroupement d'appareils n'a eu aucune consommation au courant de l'année 2021. En excluant ce client, la moyenne pour ce regroupement est de 450 m<sup>3</sup>.

<sup>11</sup> Gazifère présente les volumes normalisés pour le client commercial considérant que l'impact de la température influence la consommation réelle.

### 425, rue de l'Atmosphère

Combinaison d'appareils	Nbre de clients	Consommation moyenne 2017	Consommation moyenne 2018	Consommation moyenne 2019	Consommation moyenne 2020	Consommation moyenne 2021
Chauffe-eau sans réservoir	11	81 m <sup>3</sup>	167 m <sup>3</sup>	168 m <sup>3</sup>	201 m <sup>3</sup>	192 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, foyer	4	241 m <sup>3</sup>	416 m <sup>3</sup>	381 m <sup>3</sup>	212 m <sup>3</sup>	296 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, BBQ	4	129 m <sup>3</sup>	292 m <sup>3</sup>	323 m <sup>3</sup>	297 m <sup>3</sup>	239 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, foyer, BBQ	2	266 m <sup>3</sup>	315 m <sup>3</sup>	306 m <sup>3</sup>	198 m <sup>3</sup>	257 m <sup>3</sup>
Chauffe-eau sans réservoir, cuisinière, BBQ, foyer	3	298 m <sup>3</sup>	362 m <sup>3</sup>	320 m <sup>3</sup>	290 m <sup>3</sup>	340 m <sup>3</sup>
Chaudière <sup>12</sup>	1	9 990 m <sup>3</sup>	11 783 m <sup>3</sup>	11 643 m <sup>3</sup>	9 090 m <sup>3</sup>	7 530 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>25</b>					

Lorsque l'on compare les volumes réels de l'année 2021 à ceux de l'année 2020, il est possible de constater une légère augmentation des volumes résidentiels pour le 425 rue Atmosphère tandis que pour le 415 rue de l'Atmosphère, ces volumes ont plutôt subi une diminution. Gazifère tient à rappeler que les résultats peuvent être influencés par certains éléments, tels que le déménagement des certains occupants ou le nombre de mois où le logement est laissé vacant.

---

<sup>12</sup> Gazifère présente les volumes normalisés pour le client commercial considérant que l'impact de la température influence la consommation réelle.

En se basant sur la prévision de consommation attendue suite à l'installation de chauffe-eau sans réservoir, il est possible de constater que les volumes du secteur résidentiel sont encore inférieurs aux projections, et ce, malgré l'ajout de quelques BBQ, foyers et cuisinières. Cela étant dit, la consommation résidentielle demeure relativement stable au fil des années, en moyenne entre 4 500 m<sup>3</sup> et 6 500 m<sup>3</sup> depuis le début de ce suivi.

Concernant la consommation des chaudières commerciales, Gazifère constate que les volumes sont similaires à ceux de l'année 2020, avec une légère augmentation de la consommation du 415 rue de l'Atmosphère et une diminution des volumes du 425 rue de l'Atmosphère. Gazifère s'attendait à ce que les volumes des chaudières commerciales soient encore affectés par les effets de la pandémie en 2021<sup>13</sup>. En effet, il est probable que pendant le confinement, les résidents des immeubles n'aient pas eu accès aux espaces communs et qu'il y ait eu moins de va-et-vient dans le garage. Aux fins de l'analyse de rentabilité, Gazifère a prévu un retour à la normale à compter de l'année 2022. S'il advenait que des mesures de confinement soient de nouveau en vigueur, la consommation des chaudières commerciales pourrait être affectée encore une fois à la baisse.

Pour conclure, Gazifère demande à la Régie de mettre fin à ce suivi considérant que toutes les unités sont habitées et qu'elle n'entrevoit pas de changement significatif dans les volumes de consommation. Elle rappelle également que, bien que les analyses de rentabilité pour ces immeubles démontrent un indice de profitabilité en deçà du seuil de un (1), Gazifère juge que les ajustements effectués à ses pratiques permettront aux prochains participants à ce programme d'atteindre le seuil de rentabilité requis. En effet, Gazifère porte désormais une attention particulière à l'évaluation des volumes par unité de condo dans les immeubles présentant un grand nombre de logements et selon la grandeur des unités. Gazifère s'assure également que les contrats avec les constructeurs précisent le type d'équipement qui sera installé dans chacune des unités afin de mieux calibrer le volume prévu pour ce type d'habitations.

## **2. Phase 55**

Gazifère a offert des aides financières à plusieurs entrepreneurs dans le cadre d'un projet (ci-après : « Phase 55 ») visant le branchement de plusieurs centaines d'unités au gaz naturel. Lorsque Gazifère a procédé à l'analyse de rentabilité initiale de ce projet, celui-ci était composé des immeubles suivants :

- 32 immeubles de 26 unités;
- 4 immeubles de 18 unités;
- 9 immeubles de 79 unités;
- Une école.

---

<sup>13</sup> Dossier R-4122-2020, Phase 4, B-0297, [GI-58, document](#) 1, pages 4 à 7.



De ce nombre, 26 immeubles étaient admissibles à recevoir une aide financière dans le cadre du Programme multilogements (24 immeubles de 26 unités et 2 immeubles de 18 unités). Les autres immeubles ne sont pas admissibles puisqu'il s'agit d'immeubles multilogements à usage locatif (et donc commercial) détenant un seul compteur. Conséquemment, l'usage de ses immeubles ne permet pas l'installation de compteur sur chacun des étages. Gazifère présente donc les détails des immeubles ayant bénéficié d'aides financières dans le cadre du présent programme :

#### 24 immeubles de 26 unités – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2021 et 2022
<i>Description du projet</i>	Les 24 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 8 unités au sous-sol et 6 unités par étage subséquent (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage), pour un total de 26 unités.  Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;
<i>Évaluations des coûts</i>	<u>Option 1 :</u> compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 53 350 \$; <u>Option 2 :</u> compteurs sur les étages et lignes à gaz : 28 600\$; Écart entre les deux options : 24 750 \$;
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	24 750\$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.3;
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.3;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

## 2 immeubles de 18 unités – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2022
<i>Description du projet</i>	Les 2 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 6 unités au sous-sol et 4 unités par étage subséquent (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage), pour un total de 18 unités.  Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;
<i>Évaluations des coûts</i>	<u>Option 1 :</u> compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 36 400 \$; <u>Option 2 :</u> compteurs sur les étages et lignes à gaz : 19 600 \$; Écart entre les deux options : 16 800 \$;
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	16 800 \$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.3;
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.3;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

Gazifère a évalué la rentabilité globale du projet et tel que présenté à la pièce GI-8, document 1.3, il appert que le projet était suffisamment rentable pour offrir la totalité des aides financières admissibles, tout en affichant une valeur actuelle nette de 372 361\$ dans le projet. Il importe par ailleurs de préciser que cette analyse de rentabilité a été effectuée en 2019 soit au moment de signer les contrats avec les entrepreneurs. Ce faisant, la période d'amortissement utilisé dans le cadre de cette analyse est de 55 ans pour le marché résidentiel et de 30 ans pour le marché commercial puisqu'il s'agissait des critères d'analyse en vigueur au moment de l'évaluation du projet.

Malgré que la phase 55 ne soit pas complétée dans son entièreté, Gazifère a mis à jour les coûts réels de l'année 2021 et les volumes attendus pour prendre en considération les changements qui ont été apportés dans le projet et qui sont décrits ici-bas. Gazifère présente donc à la pièce

GI-8, document 1.4, l'analyse financière du projet, laquelle inclus les coûts réels de l'année 2021. Considérant que le projet ne bénéficie pas d'une année complète de consommation, il importe de mentionner que les volumes présentés dans le cadre de cette mise à jour reflètent la prévision initiale pour le marché résidentiel et la prévision révisée pour le marché commercial tel que plus amplement expliqué à la section 2.1.2.

## **2.1 Explication des écarts**

L'analyse financière présentée à la pièce GI-8, document 1.4 permet de constater que le projet est toujours rentable malgré une hausse des coûts liés à la réalisation de ce projet ainsi qu'une diminution des volumes attendus, attribuable à une reconfiguration d'une partie du projet par l'entrepreneur. Gazière présente ci-dessous les raisons expliquant les écarts observés :

### 2.1.1 Coût des branchements et des conduites

#### a) Impact de la Covid-19

Tel que précédemment mentionné, Gazifère a évalué la rentabilité de la phase 55 en 2019 soit en prévision de la signature des contrats avec les entrepreneurs en construction et avant le début de la pandémie Covid-19. Les travaux liés à la réalisation de ce projet ont toutefois été effectués en 2021 soit en période pandémique. Au cours de cette période, les travaux réalisés par l'entrepreneur de Gazifère n'étaient plus facturables en taux unitaire, mais plutôt en temps et matériaux<sup>14</sup>. Cette situation explique en majeure partie le dépassement des coûts estimés pour ce projet.

L'entrepreneur de Gazifère a également dû faire face à des coûts additionnels reliés à la mise en place de mesures de mitigation des risques de contamination en période de pandémie. Par exemple, pendant un certain temps, il n'était pas possible que deux employés soient dans le même véhicule, ce qui a fait en sorte de requérir l'utilisation d'un plus grand nombre de véhicules. De plus, des stations sanitaires ont dû être installées sur le site des travaux. Cela a donné lieu à une hausse imprévisible des coûts du projet.

#### b) Particularités de la phase 55

Le projet initial devait être construit par un seul promoteur. Toutefois, quelques mois avant de lancer les travaux, celui-ci a décidé de vendre des parcelles du projet à d'autres promoteurs, ce qui a fait en sorte de complexifier la réalisation du projet. Effectivement, lors de la planification

---

<sup>14</sup> Le contrat entre Gazifère et son entrepreneur responsable d'effectuer les travaux de construction prévoit que les travaux sont facturés en taux unitaire par pied linéaire ou à la pièce selon le type d'intervention. Gazifère s'est basé sur ce taux unitaire lors de l'évaluation initiale du projet. Toutefois, lors de situations particulières, il est prévu au contrat que les travaux peuvent être facturés en temps et matériaux, ce qui a été le cas en 2021 en raison de la pandémie.

initiale du projet, il était prévu que chaque section soit construite individuellement permettant ainsi d'installer les conduites et les branchements pour l'ensemble de cette partie avant de travailler sur la prochaine section du projet. Toutefois, puisque quatre promoteurs différents se retrouvaient maintenant en même temps sur le site, pour chacune des sections, les échéanciers ont été revus et il n'a pas été possible de brancher tous les immeubles d'une même section en même temps, entraînant ainsi beaucoup plus de déplacements de la part des équipes responsables d'effectuer les travaux pour Gazifère. De plus, le fait de retrouver quatre entrepreneurs sur le site au lieu d'un seul a également augmenté de façon importante l'achalandage sur les lieux, ce qui a eu pour effet de ralentir le travail des équipes sur le terrain, engendrant ainsi des coûts supplémentaires. Par exemple, les équipes responsables d'exécuter les travaux pour Gazifère ont dû, à maintes reprises, cesser temporairement leurs travaux pour permettre à d'autres corps de métier d'avoir accès au site.

c) Retard sur l'échéancier

De surcroît, le retard sur l'échéancier aura obligé la réalisation de certains travaux en saison hivernale, ce qui augmente le temps nécessaire à l'exécution des travaux, et donc les coûts du projet. Par exemple, la Ville de Gatineau a refusé les plans d'un promoteur avant le début de la construction. Cela a eu pour effet que le branchement de certains immeubles a dû s'opérer au mois de mars au lieu du mois de décembre, ce qui est généralement défavorable puisque le sol est encore gelé au mois de mars.

2.1.2 Révision des additions de clients et des volumes commerciaux

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'un des promoteurs a dû modifier la configuration de certains immeubles à la demande de la Ville de Gatineau. Initialement, celui-ci devait construire 9 immeubles de 79 unités avec des volumes prévus de 85 000 m<sup>3</sup> par immeuble. Toutefois, à la demande de la Ville de Gatineau, le promoteur a dû regrouper certains immeubles pour qu'il y ait un partage des stationnements et aires communes. Conséquemment, le nouveau plan prévoyait la construction de 4 immeubles de 158 unités avec une consommation annuelle estimée de 120 000 m<sup>3</sup> par immeuble. Un 5<sup>e</sup> immeuble d'environ 150 unités est prévu avec une consommation d'environ 200 000 m<sup>3</sup><sup>15</sup>. Au global, la modification de la configuration engendre une réduction de la prévision de volumes dans le marché commercial de l'ordre de 82 000 m<sup>3</sup> par année. Il est important de préciser que ces immeubles ne bénéficient pas de l'aide financière dans le cadre du présent programme.

---

<sup>15</sup> Le chauffage de l'eau et de l'air sera au gaz naturel, contrairement aux autres immeubles de ce type. Conséquemment, Gazifère a estimé aux fins de son analyse de rentabilité déposée à la pièce GI-8, document 1.4, une consommation moyenne de 136 000m<sup>3</sup> par immeuble sur une base annuelle.

## 2.2 Conclusion sur la phase 55

Gazifère suivra annuellement le projet de la phase 55 dans le cadre du suivi du Programme multilogements et présentera les analyses financières complètes et détaillées du projet ainsi que le suivi des consommations réelles dans le cadre de ses futurs suivis.

Tel qu'il est possible de constater à la pièce GI-8, document 1.4, les coûts du projet approche du seuil du 1,2 millions de dollars lorsqu'on exclut le paiement des aides financières. Dans la situation éventuelle où le projet dépasserait le seuil du 1,2 million de dollars<sup>16</sup>, Gazifère estime qu'il n'y aurait pas lieu de soumettre une demande d'investissement à la Régie considérant que les travaux auront déjà été réalisés et que les informations présentées annuellement dans le cadre du présent suivi permettront à la Régie d'examiner la rentabilité et l'évolution de ce projet.

---

<sup>16</sup> [Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie](#), Chapitre R-6.01, a. 114)

## PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction, aux nouveaux clients et aux clients existants. Il vise à offrir une aide financière ayant pour objectif d'augmenter l'installation de conduites de gaz naturel pour des équipements périphériques.

Dans sa décision D-2016-014<sup>17</sup>, la Régie identifie les critères du suivi qui devra être réalisé par Gazifère pour ce programme :

« **[230]** Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :

- **pour chaque programme :**
  - le nombre de participants,
  - les montants offerts,
  - le nombre de participants versus les dollars qui sont octroyés,
  - l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire du programme, en tenant compte d'un taux d'effritement associé à la consommation,
  - le détail des coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;
  
- **pour l'ensemble des subventions offertes par le programme commercial d'ajout de charges secteur résidentiel :**
  - l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global. »

Le tableau suivant présente, par type d'appareil, le nombre de participants, le montant total d'aide financière ainsi que le nombre de participants versus les dollars octroyés et ce, pour l'année tarifaire 2021. À noter que certains participants au programme se retrouvent dans plus d'une catégorie d'appareils puisqu'ils ont combiné l'installation de différents appareils. Le tableau suivant fait donc abstraction des combinaisons réalisées par la clientèle.

---

<sup>17</sup> Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, page 58.

<b>Appareils</b>	<b>Nombre d'appareils admis en 2021</b>	<b>Montant offert</b>	<b>Nombre d'appareils admis versus les dollars octroyés</b>
Fournaise (96 % efficacité)	2	4 000 \$	4 000 \$/2 = 2 000 \$
Chauffe-piscine	19	19 000 \$	19 000 \$/19 = 1 000 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	14	11 200 \$	11 200 \$/14 = 800 \$
Chauffe-eau sans réservoir	3	1 650 \$	1 650 \$/3 = 550 \$
Cuisinière <sup>18</sup>	102	12 050 \$ (37 X 150 \$ + 65 X100 \$)	12 050 \$/102 = 118,1 \$
Foyer	11	8 800 \$	8 800 \$/11 = 800 \$
Sécheuse <sup>(18)</sup>	7	700 \$	700 \$/7 = 100 \$
BBQ <sup>(18)</sup>	60	6 200 \$ (4 X 150 \$ + 56 X100 \$)	6 200 \$/60 = 103,3 \$

### Méthodologie appliquée pour l'analyse de Gazifère

Les prochains tableaux (page 19 et suivantes) présentent les données de consommation des participants au Programme résidentiel pour les six dernières années, soit de 2016 à 2021. Pour chaque appareil, Gazifère présente un tableau comparatif, identifiant ce qui suit :

Pour chacune des années de participation (2016 à 2021), Gazifère a comparé les consommations de chacun des participants avec la moyenne de leur consommation respective des deux années précédant l'année d'entrée dans ledit programme.

<sup>18</sup> L'aide financière offerte pour les appareils de type BBQ, sécheuse et cuisinière est de 150 \$. De ce montant, 100 \$ est offert au constructeur pour l'installation de la sortie de gaz naturel. Dans la mesure où le constructeur inclut également l'équipement, il obtient l'entièreté de l'aide financière, soit 150 \$. Dans le cas où le constructeur n'a pas installé l'appareil, la balance de l'aide financière (50 \$) est offerte au client sous réception d'une preuve d'installation. Or, 65 clients dans le cas de la cuisinière, 56 clients dans le cas du BBQ et 7 clients dans le cas la sécheuse n'ont pas fait la démonstration de l'installation de l'appareil et n'ont, par conséquent, pas reçu la balance de l'aide financière de 50 \$.

Pour ce faire, Gazifère a calculé l'écart de consommation entre la consommation au cours de la première année de participation d'un client et la moyenne de celle des deux années précédant cette première année. Par exemple, pour un participant entré dans le programme en 2016, Gazifère a calculé l'écart de consommation entre la moyenne de 2014 et 2015 (soit les deux années précédant l'installation du ou des appareils chez le client) et la consommation 2016 (soit l'année d'installation du ou des appareils). Gazifère a procédé ainsi pour chacune des premières années de participation, de 2016 à 2020.

Il est important de souligner que lors de leur première année, les participants au Programme résidentiel procèdent généralement à l'installation du ou des appareils en cours d'année. Conséquemment, les données de consommation de ces premières années ne reflètent pas la consommation pour une année complète d'utilisation de l'appareil. Afin d'obtenir une tendance de consommation conforme à la réalité, Gazifère procède à l'exercice détaillé ci-dessous pour les années subséquentes de consommation pour chaque participant.

Ces années de consommation sont donc également comparées avec la moyenne des deux années précédant l'année d'entrée du participant dans le programme. Par exemple, pour un participant entré dans le programme en 2016, Gazifère calcule l'écart de consommation entre les volumes totaux consommés en 2017 (soit un an **après** l'installation du ou des appareils) et la moyenne de consommation pour les années 2014 et 2015 (soit les deux années **avant** l'installation du ou des appareils). En procédant ainsi, Gazifère s'assure d'obtenir des données reflétant une année complète de consommation avec l'appareil, et acquiert donc une analyse plus juste, bien qu'elle demeure tout de même approximative considérant que l'entreprise est dans l'incapacité d'isoler spécifiquement la consommation de l'appareil admis dans le programme.

Par ailleurs, afin d'éliminer les écarts de consommation attribuables aux variations de la température, Gazifère a normalisé annuellement les données de consommation utilisées. De plus, pour faciliter la lecture de ces données, Gazifère présente, pour chaque appareil, le scénario de référence correspondant à la consommation annuelle estimée (incluant les modifications apportées au scénario de certains appareils)<sup>19</sup>, identifie le nombre de participants par année ainsi que le nombre de participants retirés de l'analyse de consommation. Gazifère exclut les nouveaux clients de son analyse afin de ne pas dénaturer les résultats de l'exercice en utilisant des données de consommations incomplètes. En effet, les appareils compris dans le Programme résidentiel sont offerts autant à la clientèle existante qu'aux nouveaux clients de Gazifère. Dans le cas où il s'agit de nouveaux clients<sup>20</sup>, Gazifère ne dispose pas de données historiques de consommation sur une période minimale de 12 mois afin de lui permettre de faire une comparaison entre une consommation antérieure adéquate (minimale de 12 mois) et la consommation suivant le début de sa participation au programme.

---

<sup>19</sup> Dossier R-3924-2015, phase 3, pièce [B-0362](#), GI-22, Document 1, page 10 de 15 et Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, paragraphe 140.

<sup>20</sup> Soit un client arrivé sur le réseau au cours de l'année précédant son entrée dans le programme ou en cours d'année (autant dans le cas d'une nouvelle construction que d'un emménagement).



En terminant, le suivi portant sur le Programme résidentiel, déposée dans le cadre du présent dossier, comprend seulement l'analyse des participants ayant procédé à l'ajout d'un seul appareil. En effet, dans le cadre de la fermeture des livres 2020, Gazifère a proposé de cesser d'effectuer l'analyse des combinaisons d'appareils puisque l'entreprise avait constaté qu'il était plus pertinent d'analyser et de tirer des conclusions dans le cas de l'ajout d'un seul appareil<sup>21</sup>. De plus, Gazifère est d'avis que l'effet volumétrique de l'ajout d'un appareil devrait être le même, qu'il soit installé individuellement ou en combinaison. Conséquemment, la révision des volumes estimés d'un appareil suivant l'analyse de celui-ci installé sur une base individuelle s'appliquera également à un même appareil installé en combinaison. La Régie a d'ailleurs mentionné partager « *l'avis de Gazifère que le but de l'exercice est de donner un ordre de grandeur de la consommation réelle par combinaison d'appareils, c'est-à-dire, l'écart entre la moyenne de consommation d'une année à l'autre, et ajuster la subvention accordée en conséquence* ». Elle mentionne également que la grande variation des consommations et le nombre restreint de l'échantillon des combinaisons d'appareils ne permettent pas à Gazifère de tirer des conclusions. Conséquemment, la proposition du distributeur quant à l'abandon de l'analyse des combinaisons d'appareils a été accueillie par la Régie dans la décision D-2021-147<sup>22</sup>.

#### Participants au Programme résidentiel

Le nombre de participants à s'être prévalus des aides financières offertes dans le cadre du Programme résidentiel connaît, de manière générale, une augmentation chaque année, tel qu'il appert du tableau ci-dessous.

<b>Participants par année</b>			
<b>Année</b>	<b>Nombre total de participants<sup>23</sup></b>	<b>Nombre de participants retirés de l'analyse de consommation<sup>24</sup></b>	<b>Nombre de participants analysés</b>
<b>2016</b>	27	7	20
<b>2017</b>	132	87	45
<b>2018</b>	90	41	49
<b>2019</b>	106	65	41
<b>2020</b>	122	84	38
<b>2021</b>	144	95	49
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>379</b>	<b>242</b>

<sup>21</sup> Dossier R-4122-2020, phase 4, pièce [B-0297](#), GI-58, Document 1, page 49 de 51.

<sup>22</sup> Décision [D-2021-147](#), phase 4, paragraphe 109.

<sup>23</sup> Le nombre de participants comprend autant ceux ayant procédé à l'installation d'un seul appareil que ceux ayant procédé à l'installation d'une combinaison d'appareils.

<sup>24</sup> Les participants sont retirés de l'analyse puisqu'il s'agit de nouveaux clients sans historique de consommation, ni consommation complète sur une période minimale de 12 mois.

La hausse annuelle du nombre de participants démontre un accueil positif de ce programme par la clientèle. Bien que cette hausse soit réduite par le retrait de plusieurs clients en raison de l'absence d'historique de consommation sur une période minimale de 12 mois, faisant ainsi descendre le nombre de participants sur lequel Gazifère peut analyser ses hypothèses, le distributeur considère qu'il est en position favorable pour effectuer la révision des hypothèses de consommation établies lors de la mise en place du Programme résidentiel et ce, pour la totalité des appareils approuvés sur une base individuelle.

Bien que Gazifère propose de réviser les hypothèses de consommation utilisées dans le cadre du Programme résidentiel, il est important de rappeler que les données de consommation comptabilisées et analysées par Gazifère dans le cadre de ce processus d'analyse se veulent offrir une idée approximative de la consommation des appareils. En effet, il est impossible pour Gazifère de déterminer avec précision quel est le réel impact de l'ajout des appareils puisqu'elle n'est pas en mesure d'isoler spécifiquement la consommation des appareils admis au programme. Conséquemment, dans le cas de l'ajout d'un ou de plusieurs appareils chez un client de Gazifère, les données de consommation que l'entreprise sera en mesure d'analyser comprendront autant la consommation des nouveaux appareils que ceux antérieurement installés. Toute augmentation ou diminution pourrait donc être attribuée à l'utilisation de l'un ou l'autre des appareils (anciens comme nouveaux). C'est donc pour cette raison que sans la réalisation d'évaluations complexes et étoffées supplémentaires, telles qu'un sondage<sup>25</sup> visant à identifier les changements dans les habitudes de consommation d'énergie des participants (ex. nombre d'occupants, taux de présence à la maison, rénovations majeures, etc.), les conclusions tirées de l'analyse des données présentées par Gazifère devront toujours s'accompagner d'une interprétation. Ces conclusions permettront à Gazifère de se conforter, ou non, avec les hypothèses de base. Il serait par contre inadéquat de prétendre que ces analyses offrent un portrait précis des effets volumétriques associés aux ajouts de charges considérant qu'il est impossible de mesurer précisément l'effet de l'ajout d'un nouvel appareil sans recourir à un exercice plus complexe et coûteux (ex. mesurage)

---

<sup>25</sup> La réalisation d'un sondage dans le cadre de ce programme nécessiterait l'approbation d'un budget spécifique pour cette question. En raison du nombre élevé de participants, il serait avisé de confier le développement du questionnaire de même que la réalisation du sondage à une firme externe. Gazifère est d'avis qu'il n'est pas avantageux d'investir dans un tel exercice ou de procéder à des activités de mesurages considérant l'ampleur des dépenses que pourrait représenter ce genre d'exercices en comparaison aux budgets de ces programmes. Les résultats des analyses de consommation permettent déjà de tirer certaines conclusions.

## Appareils approuvés par la Régie<sup>26</sup>

### Fournaise (96 % efficacité)

Consommation annuelle estimée :	1 500 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	6 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2017 :	5 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2018 :	11 participants (6 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2019 :	3 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2020 :	3 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2021 :	2 participants
<u>Total de participants :</u>	30 participants (10 participants ont été exclus)

Consommation moyenne en 2021 des participants (2016 à 2020)<sup>27</sup> : 1 231 m<sup>3</sup>

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	489 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	506 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	743 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	848 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	842 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	127 m <sup>3</sup>
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	1 274 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	1 289 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	1 073 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	1 336 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	1 484 m <sup>3</sup>		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	1 493 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	1 442 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	1 108 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	1 041 m <sup>3</sup>				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	1 492 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	1 544 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	865 m <sup>3</sup>						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	1 594 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	1 338 m <sup>3</sup>								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	1 425 m <sup>3</sup>										

**ANALYSE :** Les données additionnelles obtenues au cours de l'année 2021 viennent confirmer que l'ajout d'une fournaise produit un effet à la hausse sur le volume de gaz naturel consommé par les participants. Malgré un léger recul dans les moyennes de consommation des participants de 2016 à 2019, les résultats demeurent sensiblement constants. Ces données permettent également de confirmer que les consommations obtenues au cours de la deuxième année de

<sup>26</sup> Décision [D-2020-159](#), Dossier R-3924-2015, phase 3, page 57, paragraphes 226 et 229.

<sup>27</sup> Tous les participants possédant une année complète de consommation.

participation tendent à se rapprocher de la prévision de 1 500 m<sup>3</sup>, tel qu'il appert des participants de 2020.

Les nouvelles consommations obtenues au cours de l'année 2021 permettent à Gazifère de renforcer ses conclusions quant à l'effet volumétrique associé à l'ajout de cet appareil et de confirmer que l'ajustement qui a été approuvé par la Régie relativement aux prévisions de consommation annuelle (décision D-2020-159<sup>28</sup>) est représentative de la consommation réelle des participants<sup>29</sup>.

---

### Chauffe-piscine

Consommation annuelle estimée :	750 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	5 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2017 :	12 participants (2 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2018 :	17 participants (4 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2019 :	5 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2020 :	14 participants (2 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2021 :	18 participants (6 des participants ont été exclus)
<u>Total de participants :</u>	71 participants (16 participants ont été exclus)

Consommation moyenne en 2021 des participants (2016 à 2020)<sup>30</sup> : 596 m<sup>3</sup>

---

<sup>28</sup> Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 37, paragraphe 140.

<sup>29</sup> Les ajustements ne portent pas uniquement sur la prévision de consommation annuelle. Une diminution équivalente de l'aide financière a été approuvée par la Régie et effectuée par Gazifère.

<sup>30</sup> Idem note 27.

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	416 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	481 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	557 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	381 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	245 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	502 m <sup>3</sup>
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	370 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	489 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	934 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	402 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	618 m <sup>3</sup>		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	185 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	536 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	575 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	564 m <sup>3</sup>				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	161 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	627 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	607 m <sup>3</sup>						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	387 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	613 m <sup>3</sup>								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	580 m <sup>3</sup>										

**ANALYSE :** Le chauffe-piscine est le second appareil dont une modification de la prévision de consommation annuelle a été approuvée par la Régie aux termes de la décision D-2020-159<sup>31</sup>. Les données additionnelles associées à une année complète de consommation (participants de 2016 à 2020) permettent à Gazifère de valider la nouvelle prévision.

Les moyennes de consommation confirment à nouveau que l'ajout de cet appareil produit un effet volumétrique à la hausse. De plus, l'analyse des consommations individuelles des participants de 2016 à 2020 permet de constater que plus de la moitié d'entre eux présentent une consommation annuelle au-dessus de 500 m<sup>3</sup> et que la moyenne de ces consommations est de 1 023 m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, certains participants enregistrent des consommations négatives, ce qui peut s'expliquer par diverses raisons, notamment un changement de propriétaire, un changement d'habitude, ou encore, une utilisation plus limitée de l'appareil et/ou des autres appareils au gaz naturel. En faisant abstraction de ces consommations négatives, les moyennes de consommation additionnelle pour les années 2016 à 2020 sont les suivantes :

<sup>31</sup> Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 37, paragraphe 140.

	<b>Nombres de participants avec une consommation négative</b>	<b>Moyenne de consommation (sans les données négatives)</b>
<i>Participants 2016</i>	1	878 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2017</i>	3	992 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2018</i>	2	780 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2019</i>	0	564 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2020</i>	2	777 m <sup>3</sup>

Bien que les consommations associées à l'ajout d'un chauffe-piscine présentent une certaine variabilité d'une année à l'autre (laquelle est caractéristique à ce type d'appareil dont l'usage varie notamment en raison de la température extérieure), les observations ci-dessus permettent tout de même de confirmer que l'ajustement autorisé par la Régie dans le cadre de la décision D-2020-159 est représentative à la consommation réelle des participants.

---

### **Chauffe-eau 50 gallons « power vent »**

Consommation annuelle estimée :	600 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	4 participants
Nombre de participants en 2017 :	10 participants (4 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2018 :	23 participants (6 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2019 :	17 participants (6 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2020 :	7 participants (1 des participants a été exclu)
Nombre de participants en 2021 :	14 participants (3 des participants a été exclu)
<u>Total de participants :</u>	75 participants (20 participants ont été exclus)

Consommation moyenne en 2021 des participants (2016 à 2020)<sup>32</sup> : 262 m<sup>3</sup>

---

<sup>32</sup> *Idem* note 27.

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	125 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	163 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	282 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	543 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	52 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	150 m³
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	343 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	171 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	409 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	629 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	44 m³		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	339 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	96 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	332 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	700 m³				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	421 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	81 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	303 m³						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	468 m³	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	29 m³								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	236 m³										

**ANALYSE :** L'hypothèse de consommation de l'ajout d'un tel appareil est de 600 m³. Les données obtenues au cours de l'année 2021 permettent à Gazifère de bonifier son analyse en ajoutant une période additionnelle de 12 mois de consommation pour les participants 2016 à 2019 ainsi qu'une première année complète pour les participants 2020. Ces données permettent à l'entreprise de constater, dans un premier temps, une constante de consommation pour les participants de 2018 à 2020 et une certaine réduction dans la consommation des participants de 2016 et 2017. Cette dernière constatation ainsi que les moyennes de consommation des participants de 2017 et ceux de 2020 s'expliquent difficilement pour Gazifère et mettent en lumière l'aspect imparfait de cette analyse. En effet, la moyenne de consommation restreinte présentée en 2021 pour les participants de 2017 et de 2020 est questionnable puisqu'il est raisonnable de présumer que le chauffe-eau avec réservoir utilise une certaine quantité minimale d'énergie afin de maintenir la température de l'eau. Conséquemment, les moyennes de consommation obtenues pour les participants de 2017 et de 2020 semblent très basses, même dans une situation où les chauffe-eaux n'auraient pas été utilisés. De plus, la réduction de consommation constatée peut s'expliquer par plusieurs éléments (par exemple, un déménagement, un changement dans la constitution du ménage, un changement d'habitude, un voyage d'une durée importante, etc.) qui ne sont pas nécessairement associés directement ou exclusivement à l'utilisation de cet appareil.

L'analyse de l'ensemble des participants ayant une année complète de consommation en 2021 permet également de constater que plus du tiers de ceux-ci ont des consommations au-delà de 400 m³ et que leur moyenne de consommation est de 823 m³. En ajoutant les participants présentant une consommation individuelle se trouvant entre 300 et 400 m³, cette proportion atteint

près de 50 % de participants. Toutefois, seul un nombre restreint de clients possède une consommation égale ou supérieure à l'hypothèse initiale de 600 m<sup>3</sup>.

De plus, certains participants présentent des consommations négatives, lesquelles sont prises en considération dans les moyennes des consommations en 2021. Vu la nature de cet appareil, les consommations négatives sont difficilement explicables. En retirant ces données négatives, les moyennes obtenues sont les suivantes :

	<b>Nombres de participants avec une consommation négative</b>	<b>Moyenne de consommation (sans les données négatives)</b>
<i>Participants 2016</i>	1	436 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2017</i>	1	215 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2018</i>	2	370 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2019</i>	2	901 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2020</i>	2	205 m <sup>3</sup>

Malgré le retrait des consommations négatives, seule la moyenne pour les participants de 2019 est supérieure à l'hypothèse de consommation initiale.

En raison des observations susmentionnées, Gazifère est d'avis que l'année supplémentaire de consommation par participant démontre que l'hypothèse initiale de 600 m<sup>3</sup> est possiblement surévaluée. Conséquemment, Gazifère propose de réviser ladite prévision de consommation annuelle à la baisse et de la fixer à 400 m<sup>3</sup>. Elle propose également une diminution correspondante de l'aide financière<sup>33</sup> à 550 \$.

---

### **Chauffe-eau sans réservoir**

Consommation annuelle estimée :	433 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	3 participants (les 3 participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2017 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2018 :	2 participants (1 des participants a été touché par les inondations 2017. Il a donc été enlevé de l'analyse puisqu'il n'est maintenant plus client de Gazifère)
Nombre de participants en 2019 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2020 :	1 participant (le participant a été exclu)
Nombre de participants en 2021 :	3 participants
<u>Total de participants :</u>	9 participants (5 participants ont été exclus)

---

<sup>33</sup> L'aide financière initiale était de 800 \$, ce qui représente une réduction de 250 \$ par appareil.



Consommation moyenne en 2021 du participant (2018)<sup>34</sup> : 352 m<sup>3</sup>

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	86 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	58 m <sup>3</sup>
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	270 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	S/O		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	362 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	S/O				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	352 m <sup>3</sup>						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	S/O								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	S/O										

**ANALYSE** : Les additions de volumes prévues pour cet appareil sont de l'ordre de 433 m<sup>3</sup> par année. La nouvelle année complète de consommation du seul participant en 2018 permet de constater une constance dans les volumes consommés par ce dernier au cours des deux dernières années, lesquels demeurent tout de même sous la prévision. Malgré le nombre restreint de participants total (soit 4 participants analysés, dont 3 présentent une année incomplète puisque ce sont des participants de 2021), l'analyse individuelle des participants de 2021 permet de constater que l'un d'entre eux possède une consommation de 321 m<sup>3</sup> pour un total de 9 mois de participation. En extrapolant, il est possible de présumer que la consommation de ce participant pour une période de 12 mois aurait certainement été supérieure à 350 m<sup>3</sup>.

Malgré qu'une seule analyse de consommation ait été réalisée pour ce volet de programme en raison du nombre limité de participants et considérant à la fois la consommation de ce dernier et la révision proposée pour le chauffe-eau 50 gallons « Power Vent », Gazifère propose de réviser la prévision de consommation pour cet appareil à 350 m<sup>3</sup> ainsi que de diminuer l'aide financière de manière correspondante afin de remettre une somme de 500 \$<sup>35</sup> lors de l'installation de cet appareil.

<sup>34</sup> *Idem* note 27.

<sup>35</sup> L'aide financière initiale était de 550 \$, ce qui représente une réduction de 50 \$ par appareil.

## Cuisinière

Consommation annuelle estimée :	113 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	4 participants
Nombre de participants en 2017 :	15 participants (5 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2018 :	22 participants (14 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2019 :	24 participants (15 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2020 :	23 participants (12 des participants ont été exclus)
Nombre de participants en 2021 :	41 participants (24 participants ont été exclus)
<u>Total de participants :</u>	129 participants (70 participants ont été exclus)

Consommation moyenne en 2021 des participants (2016 à 2020)<sup>36</sup> : 12 m<sup>3</sup>

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	70 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	25 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	164 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	60 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	40 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	-91 m <sup>3</sup>
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	103 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	157 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	119 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	-16 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	-135 m <sup>3</sup>		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	106 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	174 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	114 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	-29 m <sup>3</sup>				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	163 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	90 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	52 m <sup>3</sup>						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	204 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	51 m <sup>3</sup>								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	120 m <sup>3</sup>										

**ANALYSE :** Le volume additionnel prévu pour cet appareil est de 113 m<sup>3</sup> par année. L'année complète de consommation supplémentaire (2021) permet de constater une réduction de toutes les moyennes de consommation (participants de 2016 à 2020). Il est important de rappeler, à ce stade, que l'analyse des consommations des ajouts de charge demeure un exercice qui manque de précision, tel qu'expliqué à la page 18 du présent document. L'analyse des consommations pour l'ajout d'une cuisinière est d'autant plus complexe puisque les prévisions de consommation

<sup>36</sup> *Idem* note 27.

de ce type d'appareil étant limitée, ainsi tout changement d'habitudes d'un ménage peut apporter une variation importante (à la hausse ou à la baisse) dans la consommation de ce participant.

De plus, étant un appareil utilisé, habituellement, de manière régulière dans une résidence, les moyennes de consommation négatives s'expliquent difficilement. En retirant les participants présentant une donnée négative en 2021, la moyenne de chaque année de participation augmente considérablement et dépasse la prévision initiale de 113 m<sup>3</sup> dans la majorité des cas (3 années de participation sur 5), tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	<b>Nombres de participants avec une consommation négative</b>	<b>Moyenne de consommation (sans les données négatives)</b>
<i>Participants 2016</i>	1	201 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2017</i>	3	192 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2018</i>	5	596 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2019</i>	4	85 m <sup>3</sup>
<i>Participants 2020</i>	5	111 m <sup>3</sup>

Cela étant dit, Gazifère considère avoir un nombre de participants suffisant pour confirmer ou réviser l'hypothèse de consommation de cet appareil. Présentement, l'analyse a démontré une volatilité importante des données à chaque année, autant dans les moyennes que dans l'analyse des données individuelles des participants. La présente analyse ne fait pas exception puisque les moyennes de consommation de cet appareil vont de -135 m<sup>3</sup> à 120 m<sup>3</sup> et les consommations individuelles se situent entre -1 541 m<sup>3</sup> à 1 119 m<sup>3</sup>.

Considérant les différentes limites du présent exercice, la faible consommation de ce type d'appareil et le fait que près du tiers des 42 participants ayant une année complète en 2021 présente une consommation au-delà de 100 m<sup>3</sup>, Gazifère propose de confirmer la prévision de 113 m<sup>3</sup> ainsi que l'aide financière de 150 \$.

---

## **Sécheuse**

Consommation annuelle estimée :	115 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	Aucun participant
Nombre de participants en 2017 :	1 participant
Nombre de participants en 2018 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2019 :	1 participant
Nombre de participants en 2020 :	1 participant (le participant a été exclu)
Nombre de participants en 2021 :	Aucun participant
<u>Total de participants :</u>	3 participants (1 participant exclu)

Consommation moyenne en 2021 des participants (2017 et 2020)<sup>37</sup> : 73 m<sup>3</sup>

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	437 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	53 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	S/O
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	748 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	37 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	S/O		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	601 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	-126 m <sup>3</sup>				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	558 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	S/O						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	272 m <sup>3</sup>								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	S/O										

**ANALYSE :** N'ayant toujours pas de nouveaux participants, il n'est pas possible de conclure au réalisme de la prévision volumétrique de 115 m<sup>3</sup> pour cet appareil. Il est toutefois possible de constater que l'offre concernant l'ajout de cet appareil ne gagne pas en popularité auprès de la clientèle. Conséquemment, vu le nombre restreint de participants, rendant difficile la confirmation ou la révision de l'hypothèse ainsi que le peu de demandes de la clientèle pour l'installation de cet appareil, Gazifère n'entend pas proposer, dans le cadre de la cause tarifaire 2023-2024, la reconduction de ce volet.

## Unité de chauffage

Consommation annuelle estimée :	650 m <sup>3</sup>
Nombre de participants en 2016:	Aucun participant
Nombre de participants en 2017 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2018 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2019 :	1 participant
Nombre de participants en 2020 :	Aucun participant
Nombre de participants en 2021 :	Aucun participant
<u>Total de participants :</u>	1 participant

<sup>37</sup> *Idem* note 27.

Consommation moyenne en 2021 du participant (2019)<sup>38</sup> : -76 m<sup>3</sup>

Participants 2016		Participants 2017		Participants 2018		Participants 2019		Participants 2020		Participants 2021	
Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé	Comparatif	Écart calculé
Écart entre la moyenne de consommation 2016 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2017 et 2018	369 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2018 et 2019	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2019 et 2020	S/O
Écart entre la moyenne de consommation 2017 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2017 et 2018	118 m <sup>3</sup>	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2018 et 2019	S/O		
Écart entre la moyenne de consommation 2018 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2016 et 2017	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2017 et 2018	-76 m <sup>3</sup>				
Écart entre la moyenne de consommation 2019 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2015 et 2016	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2016 et 2017	S/O						
Écart entre la moyenne de consommation 2020 vs celle 2014 et 2015	S/O	Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2015 et 2016	S/O								
Écart entre la moyenne de consommation 2021 vs celle 2014 et 2015	S/O										

**ANALYSE :** Les conclusions pouvant être tirées des résultats de cet appareil demeurent très limitées (un seul participant), rendant ainsi difficile la révision de l'hypothèse. Le nombre restreint de participants démontre le peu de popularité de cet appareil au sein de la clientèle. Par conséquent, Gazifère n'entend pas proposer, dans le cadre de la cause tarifaire 2023-2024, la reconduction de ce volet de programme.

<sup>38</sup> *Idem* note 27.

## PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Ce programme vise l'ajout de charge auprès de la clientèle existante et a pour objectif d'offrir une aide financière aux petits clients commerciaux, plus particulièrement, qui sont en affaires depuis plus de 12 mois.

Dans sa décision D-2016-014<sup>39</sup>, la Régie identifie les critères du suivi qui devra être réalisé par Gazifère pour ce programme :

« **[240]** Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres les suivis ci-après :

- **pour chaque programme :**
  - le nombre de participants,
  - la description du programme, soit les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
  - les montants d'aide financière offerts,
  - l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire,
  - le suivi sur les trois ans de l'obligation minimale annuelle et le respect de cette condition,
  - les autres coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;
  
- **pour l'ensemble du programme commercial d'ajout de charges–secteur commercial :**
  - l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global. »

Dans la décision D-2021-147<sup>40</sup>, la Régie autorisait également Gazifère à mettre fin au suivi des analyses de rentabilité et du calcul de l'impact tarifaire des participants au Programme commercial puisque le résultat de ceux-ci sera toujours positif.

Au cours des trois dernières années (2019 à 2021), un total de onze clients ont bénéficié d'une aide financière pour l'ajout d'appareils.

Lors de la réception d'une demande de participation, Gazifère doit analyser la situation individuelle du client afin de déterminer s'il se qualifie au programme, la somme de l'aide financière admissible ainsi que l'obligation minimale annuelle à respecter. Ensuite, une entente,

---

<sup>39</sup> Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, paragraphe 240.

<sup>40</sup> Décision [D-2021-147](#), dossier R-4122-2020, phase 4, paragraphe 115.

comprenant notamment ladite aide financière ainsi que l'obligation minimale de consommation, est proposée au client. Cette entente présente également la pénalité applicable, à la date de suivis des conditions, si le participant se trouve dans une situation de non-respect desdites conditions.

Gazifère présente, dans des tableaux distincts, tous les détails concernant les participants de 2019, 2020 et 2021, soit le type et le nombre d'appareils de même que, pour chaque participant, les montants d'aide financière octroyés<sup>41</sup>, l'obligation de consommation minimale<sup>41</sup> et la date de suivi pour le respect des conditions. Ces tableaux présentent également, le cas échéant, les consommations des participants à la date de suivi des conditions (lequel suivi s'effectue sur une période totale de trois ans) ainsi que la pénalité, lorsqu'applicable<sup>42</sup>.

#### Participants 2019

Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale	Année de suivi 1	Pénalité - Année 1	Année de suivi 2	Pénalité - Année 2
Aérotherme	1	18 février	845 \$	74 078 m <sup>3</sup>	74 819 m <sup>3</sup>	s/o	76 676 m <sup>3</sup>	s/o
Chauffe-eau 50 gallons « Power Vent »	1	22 octobre	589 \$	2 205 m <sup>3</sup>	1 326 m <sup>3</sup>	127,52 \$	s/o	s/o
Chauffe-eau 75 gallons « Power »	1	28 juin	554 \$	6 269 m <sup>3</sup>	5 857 m <sup>3</sup>	61,47 \$	s/o	s/o
Chaudières	2	20 novembre	10 757 \$	23 884 m <sup>3</sup>	28 744 m <sup>3</sup>	s/o	24 809 m <sup>3</sup>	s/o

<sup>41</sup> Les calculs de l'aide financière et de l'obligation de consommation minimale ont été présentés par Gazifère lors de la présentation de ceux-ci (Dossier R-3924-2015, phase 3, [pièce B-0362](#), [GI-22](#), Document 1, page 10 de 15).

<sup>42</sup> La pénalité représente le montant équivalent au nombre de m<sup>3</sup> déficitaires, multiplié par le prix de distribution au tarif applicable lors de la signature de l'entente.

## Participants 2020

Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale	Année de suivi 1	Pénalité - Année 1
Chaudière	1	5 décembre	6 777 \$	321 335 m <sup>3</sup>	286 952 m <sup>3</sup>	4 292,21 \$
Chauffe-eau	2	20 janvier	850 \$	7 383 m <sup>3</sup>	5 665 m <sup>3</sup>	240,95 \$
Four, Braisière, Bouilloire, Unité de toit	1 de chaque	20 janvier	3 314 \$	28 251 m <sup>3</sup>	19 030 m <sup>3</sup>	1 152,28 \$
Chaudières	2	20 novembre	11 632 \$	56 393 m <sup>3</sup>	61 534 m <sup>3</sup>	s/o

L'année 2021 s'est à nouveau déroulé dans un contexte pandémique ce qui a eu des impacts pour les participants admis au programme. Malgré cette situation difficile, la moitié des participants ont été en mesure de rencontrer leur obligation. Ceux qui n'ont pas été en mesure de rencontrer leur obligation de consommation minimale ont obtenu une pénalité conformément au contrat qui a été conclu au moment de leur adhésion, le tout tel que le démontré les tableaux ci-dessus.

De plus, deux participants de 2019 n'ont eu aucune donnée de consommation au cours de l'année 2021 en raison de la fermeture de leur commerce. Dans un des cas, le bâtiment a changé d'usage tandis que dans l'autre cas, le commerce a subi des dommages majeurs dû à un incendie et les propriétaires ont pris la décision de ne pas rouvrir leur commerce. Puisque la fermeture des deux commerces a eu lieu au cours de l'année 2021, le suivi pour cette dernière année est impossible et aucune pénalité n'a été chargée.

## Participants 2021

Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale
Unité de chauffage	3	22 juin	4 880 \$	18 762 m <sup>3</sup>
Unité de ventilation	1	1 mai	3 148 \$	11 390 m <sup>3</sup>
Unité de chauffage	1	1 novembre	2 552 \$	7 338 m <sup>3</sup>

Trois nouveaux participants se sont joints au Programme commercial au cours de l'année 2021. Aucun de ses participants n'a toutefois terminé une année complète de participation audit programme. Il est donc trop tôt pour effectuer un suivi détaillé de leur participation.



## CONCLUSION

Les données de consommation additionnelles que Gazifère a été en mesure d'obtenir au cours de l'année 2021 permettent de réviser ou confirmer les hypothèses de consommation des appareils qui n'avait pas encore fait l'objet d'une révision dans le cadre du Programme résidentiel. Les ajustements proposés aux hypothèses de consommation des appareils, s'ils sont autorisés par la Régie, seront applicables à compter de l'année 2023 et dans la mesure où la Régie accepte la reconduction des programmes dans le cadre de la cause tarifaire 2023-2024.

Le tableau suivant résume les ajustements proposés par Gazifère :

Appareils	Volumes ajustés	Aides financières ajustées
Fournaise	Ajustements autorisés dans la décision D-2020-159	
Chauffe-piscine	Ajustements autorisés dans la décision D-2020-159	
Chauffe-eau 50 gallons « Power Vent »	400 m <sup>3</sup>	550 \$
Chauffe-eau sans réservoir	350 m <sup>3</sup>	500 \$
Cuisinière	113 m <sup>3</sup>	150 \$
Sécheuse	Proposition de retirer l'appareil du Programme résidentiel	
Unité de chauffage murale	Proposition de retirer l'appareil du Programme résidentiel	

Gazifère a donc désormais révisé la totalité des hypothèses de consommation des appareils admissibles dans le Programme résidentiel. Dans ces circonstances et considérant le fait que le programme a fait l'objet d'un suivi étoffé depuis six ans, le distributeur propose de limiter le suivi annuel du Programme résidentiel à la présentation du nombre de participants par type d'appareil, du montant total des aides financières octroyés, du nombre de participants versus les dollars octroyés ainsi que des détails des coûts associés à la promotion desdits programmes commerciaux.

Gazifère propose également de mettre fin au suivi associé aux immeubles situés au 415 et 425, rue de l'Atmosphère puisque les unités sont entièrement occupées et que l'entreprise ne prévoit pas de changement significatif dans les volumes de consommation au-delà des mouvements normaux liés aux déménagements.

En 2021, Gazifère n'a assumé aucun coût de démarchage et d'évaluation de l'aide financière et aucun client n'a dû contribuer aux coûts de son branchement via une contribution étalée.

Gazifère a comptabilisé des intérêts de l'ordre de 659,90 \$, correspondant au financement des participants au programme pour les années 2016 à 2020, ainsi que des intérêts de l'ordre de 434,63 \$, correspondant au financement des participants au programme en 2021.

Le tableau suivant présente, pour sa part, le coût associé aux activités promotionnelles des programmes commerciaux autant pour le secteur résidentiel que celui commercial.

<b>Activités de promotion des aides financières - programmes commerciaux</b>	<b>Budget</b>
Deuxième phase de la refonte de la section WEB sous « Maison Branchée » afin de mettre davantage en valeur les programmes résidentiels  <a href="https://gazifere.com/fr/services-la-clientele/produits-et-services/style-de-vie/">https://gazifere.com/fr/services-la-clientele/produits-et-services/style-de-vie/</a>	2 500 \$
Diverses publications promotionnelles sur le blog et la page Facebook de Gazifère	100 \$
Promotion sur diverses plateformes (Radio-Can, plateforme, numérique, encart/infolettre) et référencement SEO <sup>43</sup> en continu	10 800 \$
Conception d'un guide pour les présentations virtuelles aux entreprises	1 000 \$
Campagne résidentielle de style <i>lifestyle</i> afin de favoriser l'attraction de la clientèle résidentielle aux programmes	7 000 \$
<b>Total</b>	<b>21 400 \$</b>

Sur une note plus générale, Gazifère est confiante que son offre concernant les programmes commerciaux répond au besoin de sa clientèle. Le nombre croissant de participants témoigne de l'accroissement de l'intérêt de la clientèle à diversifier leur usage d'appareils à gaz naturel.

<b>Programmes commerciaux</b>	<b>Nombre de participants par année</b>					
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Multilogements	2 immeubles	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	26 immeubles (Phase 55 exécutée en 2021 et 2022)
Secteur résidentiel	27 (7 participants retirés de l'analyse)	132 (96 participants retirés de l'analyse)	90 (41 participants retirés de l'analyse)	106 (70 participants retirés de l'analyse)	122 (84 participants retirés de l'analyse)	144 (95 participants retirés de l'analyse)
Secteur commercial	Aucun	Aucun	Aucun	4	4	3

<sup>43</sup> Search Engine Optimization, ce qui permet de favoriser le référencement du site internet de Gazifère sur le Web.